

Procès-verbal de la réunion de l'interfacultaire tenue le 11 décembre 2006 de 12h45 à 15h00 au local commun de l'AFESH-AFESPED.

Étaient présents, présentes:

| | |
|---------------------------------|----------------------------|
| Marilyn Houle-Péloquin (ADEESE) | Annie Martin (ADEESE) |
| Govindadeva Bernier (AéESG) | Karine Lapierre (AFELLC) |
| Mylène Lapierre (AFELLC) | Frédéric Lalande (AFESPED) |
| Alexandre Leduc (AFESH) | Patrick Véronneau (AESS) |
| Simon Tremblay-Pepin | |

Aucun représentant de l'AFÉA n'était présent.

Ordre du jour

- 1) **Fonctionnement interfacultaire**
- 2) **En prévision du conseil d'administration de l'UQÀM du 12 décembre**
- 3) **Retour sur le groupe de travail sur les modalités de consultation CANO**
- 4) **CRIÉ (Comité sur la reconnaissance de l'implication étudiante)**
- 5) **Varia**

Procès-verbal

1) Fonctionnement interfacultaire

Il est décidé à l'unanimité que :

(11 déc-res01)

Des procès-verbaux seront rédigés pour chacune des rencontres de l'interfacultaire.

Les débats qui sont apportés à la table de l'interfacultaire portent sur des problématiques qui dépassent le simple cadre de nos facultés respectives et ce faisant requièrent des résolutions interfacultaires, des positions que nous dirons uqamiennes, adoptées lors d'une rencontre de l'interfacultaire.

Que dans le cadre de nos débats l'atteinte du consensus est recherchée, mais qu'une majorité claire serait suffisante pour adopter une résolution interfacultaire. L'atteinte d'une majorité claire sera déterminée au cas par cas par les associations présentes.

Les associations qui se prononcent en défaveur d'une résolution interfacultaire et ce même après l'adoption de cette dernière s'engagent à ne pas prendre parole sur la résolution adoptée lorsque celle-ci fera l'objet d'une revendication au-delà d'une rencontre de l'interfacultaire. Cependant, il est clairement établi qu'une association dissidente pourra exercer son droit de vote comme elle l'entend.

2) En prévision du conseil d'administration de l'UQÀM du 12 décembre

Il est décidé à l'unanimité que :

(11 déc-res02)

Le processus de nomination d'un nouveau recteur, d'une nouvelle rectrice débute à la session d'automne 2007, laissant ainsi la chance au recteur, à la rectrice par intérim de faire ses preuves avant le déclenchement du processus. Nous prévoyons que le remplaçant ou la remplaçante de Roch Denis participera à la course, ce qui nous donnera l'occasion « d'évaluer » son rôle pendant la durée de l'intérim.

3) Retour sur le groupe de travail sur les modalités de consultation CANO

Bref rappel :

Lors de la rencontre de l'interfacultaire du 26 octobre 2006, les associations se sont entendues sur 4 aspects de la consultation CANO :

- La question devra comporter 3 volets, c'est-à-dire les CANO comme source de financement étudiant aux groupes d'envergure, l'attribution d'une CANO à CHOQ.FM et l'attribution d'une CANO à Capteur de rêves.
- Le résultat du vote sera à incidence facultaire, c'est-à-dire que si une faculté ne désire pas, aux termes de la consultation, verser de CANO à un groupe en particulier, que les étudiants de cette faculté ne versent plus automatiquement de CANO à ce groupe.
- La consultation se déroulera dans chacune des facultés selon les pratiques démocratiques de l'association facultaire étudiante.
- Advenant que les négociations dans le cadre du groupe de travail échouent, qu'il n'y ait pas de reconduction automatique des CANO pour les groupes CHOQ.FM et Capteur de rêves.

Lors de la dernière rencontre du groupe de travail sur les modalités de consultation CANO, la partie étudiante a fait le compromis de laisser tomber le 3^e aspect susmentionné (la consultation se déroulant différemment selon les pratiques démocratiques de chacune des associations) au profit de l'incidence facultaire, qui demeure un aspect non négociable.

L'ADEESE rappelle que cette position, précédemment mentionnée, ne coïncide pas avec celle de son exécutif.

Il est décidé à l'unanimité que :

(11 déc-res03)

Chacune des associations envoie une copie de sa politique référendaire par courriel, sur la liste de diffusion, afin que soit ultérieurement choisi un mode de consultation qui sera le même pour toutes les associations.

Advenant que les négociations échouent, il est envisagé que les associations facultaires entreprennent une consultation de leurs membres respectifs selon des modalités communes (demeurant à déterminer).

4) CRIÉ (Comité sur la reconnaissance de l'implication étudiante) (remue-méninges)

Étant donné qu'il n'y avait aucune position démocratique claire autour de la table, il fut convenu de tout de même aborder le sujet afin d'alimenter les débats à venir.

Il est suggéré, à l'unanimité, que :

Tous les étudiants, étudiantes de l'UQÀM peuvent se voir reconnaître leur implication.

L'implication reconnue serait dans le cadre d'activités non rémunérées et non créditées.

L'implication ne se borne pas uniquement aux murs de l'UQÀM, mais bien à l'ensemble de la communauté.

L'implication au sein des associations facultaires étudiantes et/ou des groupes agréés doit être éligible à une reconnaissance.

Les étudiants, étudiantes de l'UQÀM qui désirent être reconnus doivent joindre à leur demande une preuve d'appui de l'association, du groupe ou de l'organisme à partir duquel ils s'impliquent.

Le comité de reconnaissance se doit d'être majoritairement composé d'étudiants, d'étudiantes.

Advenant un gala, selon la formule de l'année dernière, que ce dernier soit plus « soft », en réduisant notamment les dépenses encourues par sa tenue.

Les quelques pistes soulevées entourant l'objet de la reconnaissance regroupaient principalement : une mention sur le diplôme ou un gala avec remise de bourses.